

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE (proc de JC COURT), C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de JF DURAND), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 4
Votants : 50
Absents : 2

Date de convocation : 05/12/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : D BERAL et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants :

Objet : Débat sur l'exercice de la politique locale de l'urbanisme.

Le Président rappelle que l'article L.5211-62 du CGCT, créé par la loi ALUR dispose que « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

Le débat doit traiter de tous les sujets relevant du domaine de l'urbanisme (droit des sols, préemption, documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales, SPR ...).

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est compétente en matière de PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, en annexe de la présente délibération, un document dressant le bilan de l'exercice de la politique locale de l'urbanisme en 2020 est proposé comme base au débat en séance de ce jour.

Ce bilan a déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat en commission d'urbanisme de la CCBA du 6 octobre 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité donne acte au Président de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201210-DEL10122020-10-DE
Date de télétransmission : 15/12/2020
Date de réception préfecture : 15/12/2020